



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires

Service de l'aménagement, de la biodiversité
et de l'eau

**Monsieur, Le Président
de la Communauté de Communes
du Pays de Bitche
38 rue du Colonel Teyssier
57232 BITCHE**

Metz, le 13 avril 2012

Dossier suivi par :
Tél. : 03 87 2830 87
Fax : 03 87 02 79 32
Mél : antoine.schwartz@moselle.gouv.fr
Réf. : AS
Code: ASPE-L6

**Objet Commune d'Eguelshardt
Réhabilitation station d'épuration d'Eguelshardt par la
mise en place d'un filtre planté de roseaux à écoulement
vertical.**

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 14 mars 2012
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57- 2012 - 00061
- Dossier réalisé par : ARTELIA

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint «le récépissé clôturant son instruction administrative». Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du Code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée en mairie de EGUELSHARDT où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

PATRICIA LAHAYE